

Liste des illustrations

Illustration n° 1 : Zone de stockage des rouleaux de papier.	3
Illustration n° 2 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface stockage de bobines/ligne de production dans le bâtiment de production de carton ondulé.	6
Illustration n° 3 : Zone de production du carton ondulé- partie 1.	7
Illustration n° 4 : Zone de production du carton ondulé- partie 2.	9
Illustration n° 5 : Coupe de l'interface zone de production/magasin de grande hauteur.	12
Illustration n° 6 : Implantation du sprinklage ESFR dans le magasin de grande hauteur (référentiel FM Global).....	13
Illustration n° 7 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface ligne de production/magasin de stockage grande hauteur dans le bâtiment de production de carton ondulé.	14
Illustration n° 8 : Zone de production du carton ondulé- partie 3.	15
Illustration n° 9 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface magasin de stockage grande hauteur/ en-cours de palettes dans le bâtiment de production de carton ondulé.	16
Illustration n° 10 : Zone de production du carton ondulé- partie 3.	17
Illustration n° 11 : Magasin de stockage grande hauteur.	19
Illustration n° 12 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface magasin de stockage grande hauteur/ ligne de production dans le bâtiment de façonnage.	21
Illustration n° 13 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface magasin de stockage grande hauteur/ zone d'expédition dans le bâtiment de façonnage.	23
Illustration n° 14 : Zone de production – usine de façonnage.	26
Illustration n° 15 : Synthèse des mesures de maîtrise du risque incendie.	31

Préambule

En complément de l'analyse de la conformité du projet aux prescriptions applicables, présentée dans le dossier de demande d'Enregistrement ICPE, la présente analyse de risque s'intéresse au risque incendie au sein des bâtiments.

Le tableau ci-dessous identifie les zones retenues pour l'analyse des risques.

Tableau n° 1 : Risques associés au projet de PROGROUP BOARD S.A.S.

Zones	Nature du risque	Retenue pour étude détaillée
Magasins de grande hauteur (bâtiments Nord et Sud)	Incendie	Oui au regard de la hauteur et de la quantité stockée
Zones de production (bâtiments Nord et Sud)	Incendie	Oui au regard du risque de départ de feu (mise en œuvre de produits combustibles) et de la proximité des stockages (matières premières et produits finis)
Zone d'expédition	Incendie	Oui au regard du risque de départ de feu (mise en œuvre de produits combustibles) et de la proximité des stockages de produits finis
Locaux à risque incendie (au titre de la rubrique ICPE n°2445)	Incendie	Non au regard de la dimension réduite de ces locaux et des dispositions constructives renforcées (isolement REI 120)

L'analyse de risque incendie est réalisée pour les zones suivantes :

- Pour le bâtiment de production de carton :
 - Le stockage de matières premières
 - La zone de production
 - Le magasin de stockage grande hauteur
- Pour le bâtiment de façonnage :
 - La zone d'expédition
 - Le magasin de stockage grande hauteur
 - La zone de production

L'analyse de risque proposée considère chacune de ces zones et ses liens avec les zones voisines, systématiquement au travers de l'étude des risques au droit des façades Nord, Est, Sud et Ouest.

1. Etude détaillée du risque incendie et mesures complémentaires de maîtrise du risque incendie

1.1. Bâtiment de production de carton ondulé

1.1.1. Stockage de rouleaux de papier

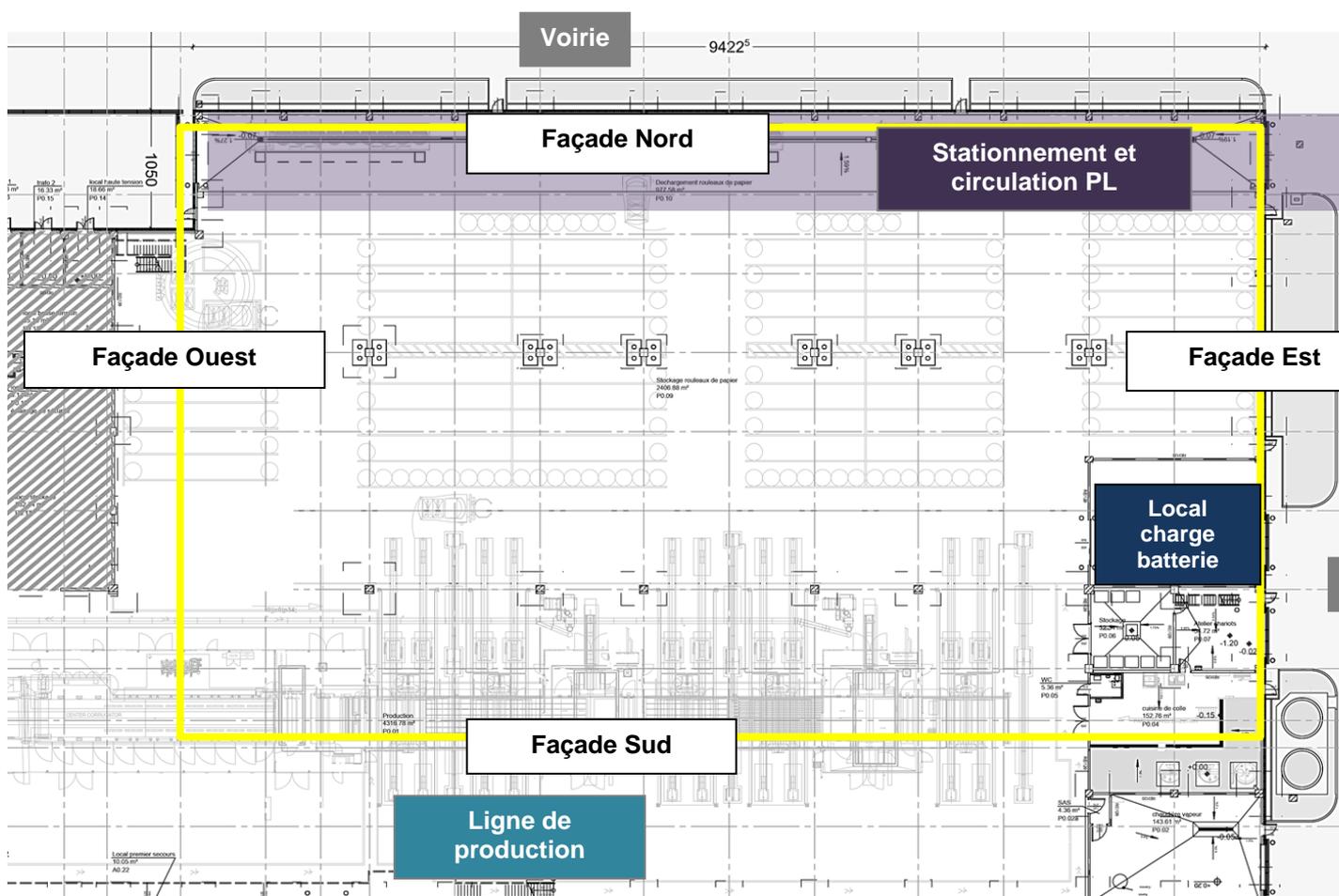


Illustration n° 1 : Zone de stockage des rouleaux de papier.

a) Façade Nord

Compte tenu des éléments suivants :

- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de stockage des bobines de papier (distance de 6 m) ;
- Le stationnement des poids lourds étant interdit à cet endroit, il n'y a pas de risque incendie lié aux camions ;
- Le trafic PL est faible, estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- Aucun stockage de produits combustibles (palettes, produits chimiques) ne sera à proximité immédiate de la façade ;
- Les poids lourds stationnant dans la zone de déchargement sont constamment surveillés lorsqu'ils sont à l'intérieur du bâtiment et le temps de stationnement des camions à l'intérieur des bâtiments est limité au temps de déchargement, afin de réduire le risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Les rouleaux de papier sont immédiatement acheminés dans la zone de stockage prévue à cet effet ;
- La structure du bâtiment est en béton avec une tenue au feu R60, ce qui est supérieur à ce qui est préconisé par l'AMPG 1530 (tenue au feu R15).

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Nord est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que ceux exigés par la réglementation pour cette façade.

b) Façade Est

Compte tenu des éléments suivants :

- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de stockage des bobines de papier (distance de 6 m) ;
- Le stationnement des poids lourds étant interdit à cet endroit, il n'y a pas de risque incendie lié aux camions ;
- Le trafic PL est faible, estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- Aucun stockage de produits combustibles (palettes, produits chimiques) ne sera à proximité immédiate de la façade ;
- La structure du bâtiment est en béton avec une tenue au feu R60, ce qui est supérieur à ce qui est préconisé par l'AMPG 1530 (tenue au feu R15).

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Est est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigés par la réglementation pour cette façade.

c) Façade Sud

Compte tenu des éléments suivants :

- Les rouleaux de papier stockés sont des matériaux combustibles ;
- Il n'y a pas de séparation physique entre le stockage de papier et la ligne de production du fait :
 - de la nécessité de stocker les bobines de papier dans une atmosphère identique à celle de la ligne de production (température, hygrométrie),
 - des liaisons fixes entre les deux zones, indispensables au process (rails),
 - de la nécessité de lien visuel entre le stockage et la ligne de production (pilotage de l'approvisionnement de la machine en bobine par les techniciens de la ligne de production).

Le risque de propagation d'un incendie entre la zone de stockage des rouleaux de papier et la zone de production ne peut pas être exclu, il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation.

La société PROGROUP propose de mettre en place les mesures suivantes afin de réduire le risque de propagation du sinistre en cas d'incendie dans l'une des deux zones :

- Mise en place d'un réseau de sprinklage de type ESFR sous toiture de tous les bâtiments, avec un réseau de sprinklage complémentaire sous le capot de la ligne de production ;
- Maintien d'un espace de 10 m libre de tout stockage entre la ligne de production et le stockage de rouleaux de papier pour limiter le risque de propagation du feu entre la zone de stockage et la ligne de production ;
- Détection incendie complémentaire sous la forme d'un système d'aspiration de type VESDA dans la zone de stockage des bobines ;
- Installation d'une ligne de sprinklage supplémentaire à l'interface zone de stockage/zone de production pour empêcher la propagation des fumées et des gaz chauds d'une zone à l'autre et refroidir l'écran de cantonnement ;
- Renforcement de la résistance au feu de l'écran de cantonnement d'une hauteur de 2 m à l'interface zone de stockage/zone de production (R 60 au lieu de DH30) ;

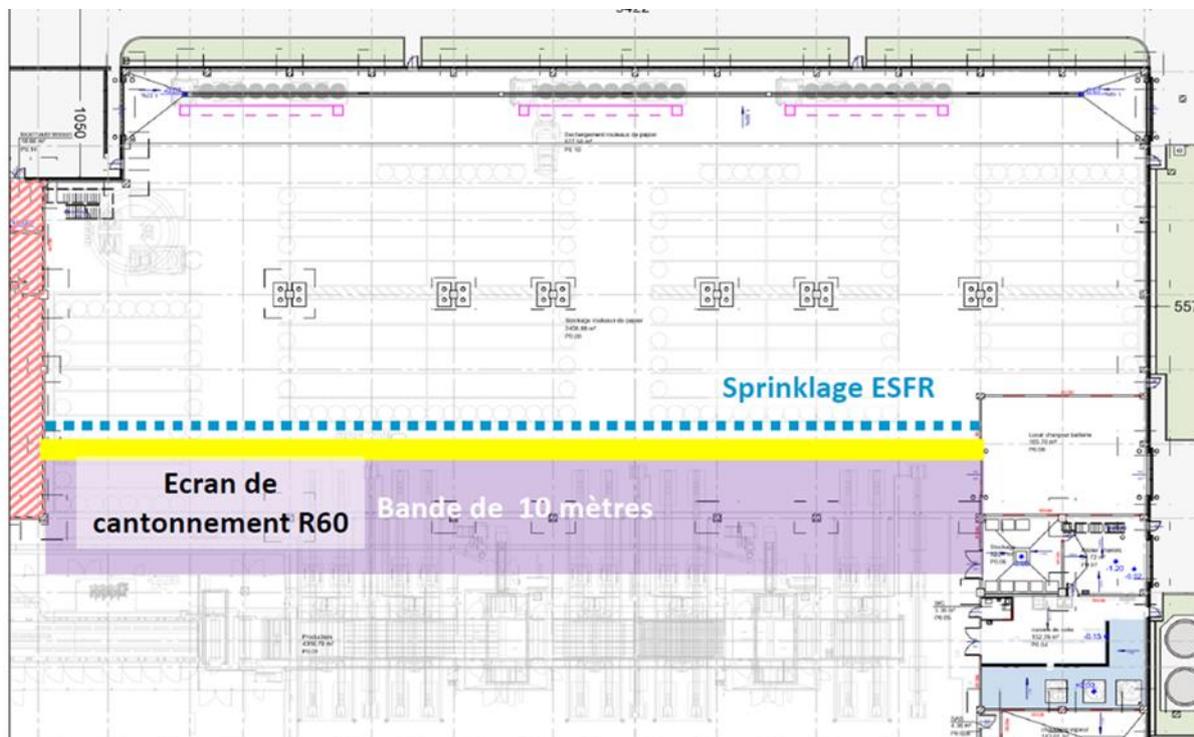


Illustration n° 2 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface stockage de bobines/ligne de production dans le bâtiment de production de carton ondulé.

d) Façade Ouest

Conformément à l'AMPG 2445, les locaux techniques présentant un risque incendie (locaux électriques) seront isolés par un mur coupe-feu REI 120 de la zone de stockage de rouleaux de papier.

Le risque de propagation d'un incendie entre la zone de stockage des rouleaux de papier et les locaux techniques est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

1.1.2. Zone de production – partie 1

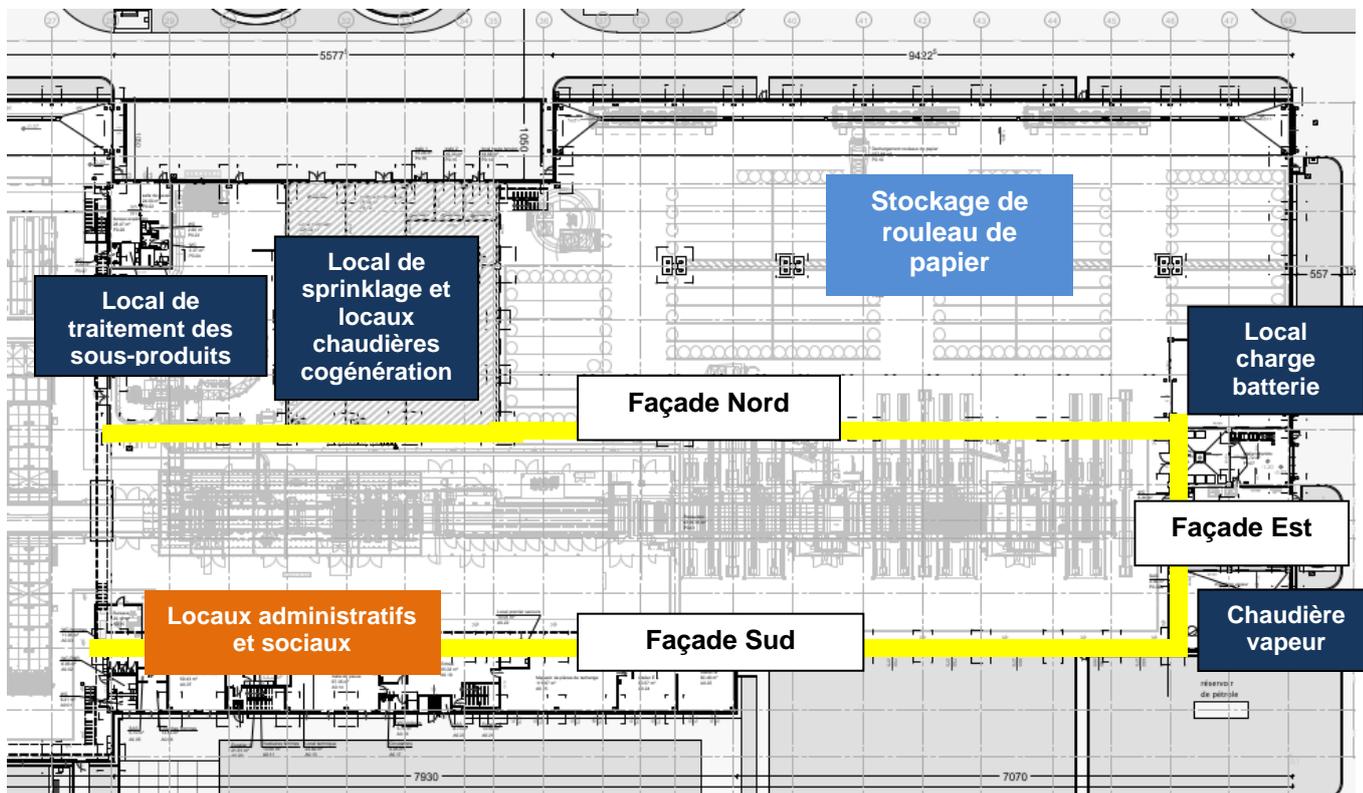


Illustration n° 3 : Zone de production du carton ondulé- partie 1.

a) Façade Nord

L'analyse de risque relative à l'interface zone de stockage de rouleaux/zone de production et les mesures mises en place sont décrites dans la partie 2.1.1. c).

Conformément aux AMPG 2445 et 2910, les locaux techniques (local de traitement des sous-produits, locaux chaudière cogénération, local sprinklage) seront isolés de la façade Nord de la zone de production par un mur coupe-feu REI120.

Le risque de propagation d'un incendie entre les locaux techniques et la zone de production est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation.

b) Façade Est

Conformément aux AMPG 2445, 2910 et 2925, la façade Est de la zone de stockage sera isolée des locaux techniques (local de charge batterie, local chaudière vapeur, cuisine à colle) par un mur coupe-feu 2h.

Le risque de propagation d'un incendie entre les locaux techniques et la zone de production est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation.

c) Façade Sud

Compte tenu des éléments suivants :

- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de stockage (distance de 20 m) ;
- Le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, il n'y a donc pas de risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- Aucun stockage (palettes, cuves de diesel ou de mazout) ne sera à proximité immédiate de la façade ;
- La présence de locaux sanitaire, sociaux et administratifs à proximité immédiate d'une partie de la façade ;
- Conformément à l'AMPG 2445, un mur coupe-feu REI 120 sera mis en place pour isoler les locaux administratifs de la ligne de production.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Sud est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

1.1.3. Zone de production – partie 2

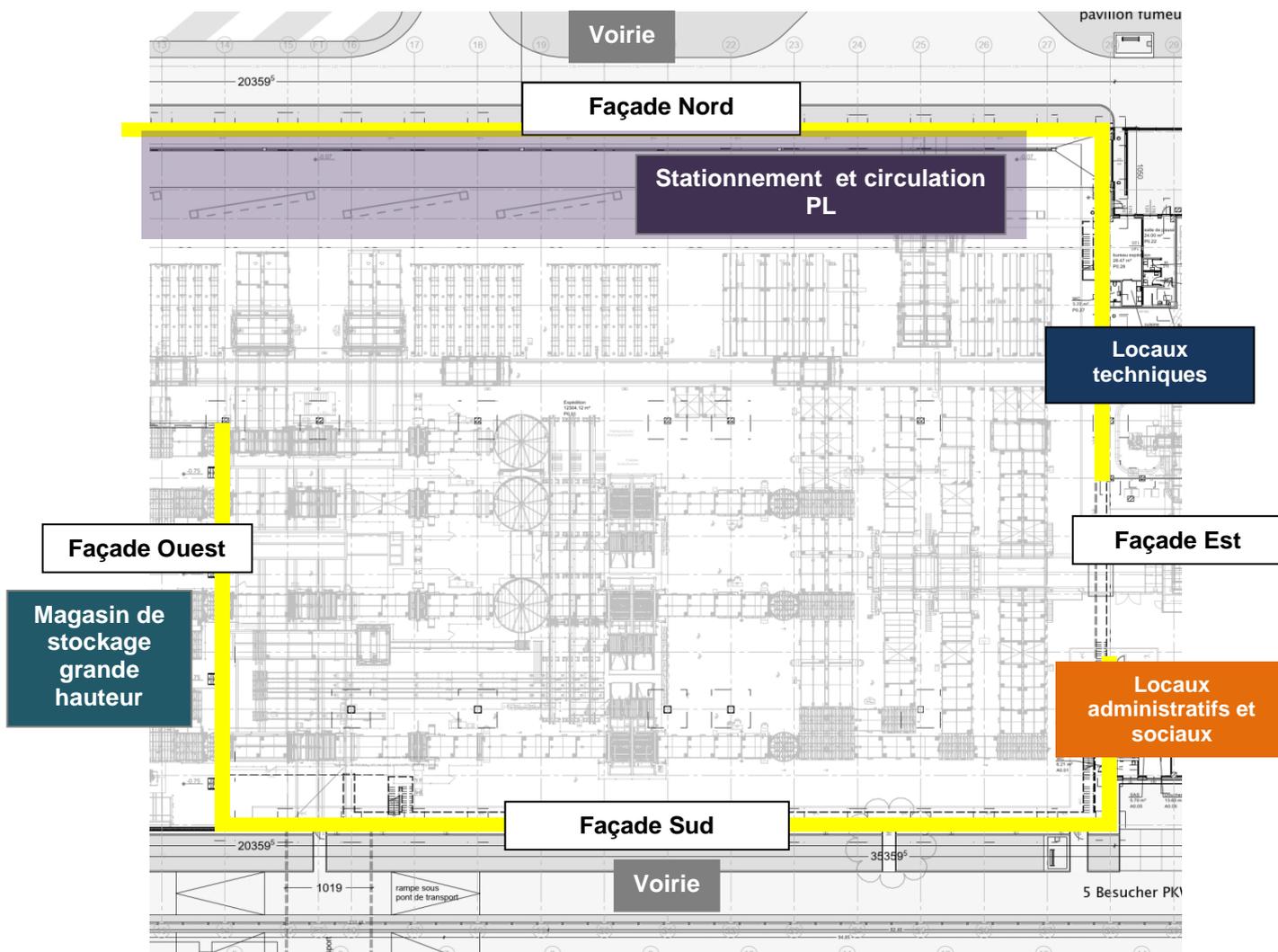


Illustration n° 4 : Zone de production du carton ondulé- partie 2.

a) Façade Nord

Compte tenu des éléments suivants :

- Les poids lourds stationnant dans la zone de chargement sont constamment surveillés lorsqu'ils sont à l'intérieur des bâtiments et le temps de stationnement des camions à l'intérieur des bâtiments est limité au temps de déchargement, afin de réduire le risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de production (distance de 17 m) ;
- Aucun stockage (palettes, produits chimiques) ne sera à proximité immédiate de la façade.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Nord est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

b) Façade Est

Conformément à l'AMPG 2445, un mur coupe-feu 2h sera mis en place pour isoler les locaux administratifs et le local de traitement des sous-produits de la ligne de production.

Compte tenu des éléments suivants :

- la quantité de matière combustible présente au sein de la ligne de production est peu importante,
- il n'est pas possible de positionner un mur de recoupement coupe-feu au travers de la ligne de production du fait :
 - de la continuité du process,
 - qu'il est impératif de garantir le lien visuel des techniciens de production entre l'amont et l'aval de la ligne de production,
 - des cheminements piétons sur passerelle enjambant la ligne de production
- la ligne de production dispose, sous le capot qui l'entoure, d'une protection sprinklage spécifique, complémentaire au réseau de sprinklage ESFR placé sous la toiture du bâtiment.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Est est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

c) Façade Sud

Compte tenu des éléments suivants :

- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de stockage (distance de 5 m) ;
- Le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, il n'y a donc pas de risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- Aucun stockage de produits combustibles ne sera à proximité immédiate de la façade ;

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Sud est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

d) Façade Ouest

La zone de production n'est pas séparée physiquement du magasin de stockage grande hauteur car les deux zones sont reliées par un ensemble de convoyeurs sur 2 niveaux (le premier au niveau RDC, le second à 4 m de hauteur) afin d'acheminer les palettes dans le magasin de stockage de manière automatique.

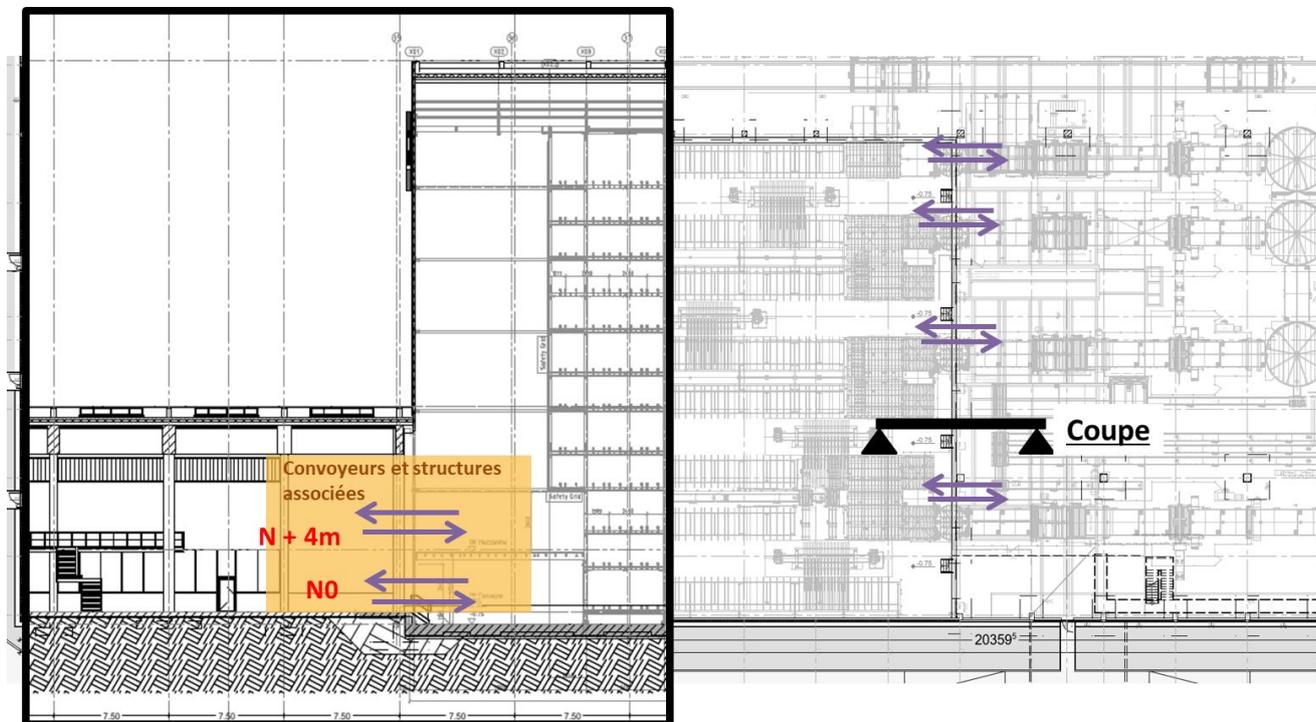


Illustration n° 5 : Coupe de l'interface zone de production/magasin de grande hauteur.

Le risque de propagation d'un incendie entre le magasin de stockage grande hauteur et la zone de production ne peut pas être exclu, il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation.

La société PROGROUP propose de mettre en place les mesures suivantes afin de réduire le risque de propagation du sinistre en cas d'incendie dans l'une des deux zones :

- Le magasin de stockage grande hauteur sera couvert par un réseau de sprinklage en toiture et sous forme de nappes intermédiaire à chaque niveau de stockage

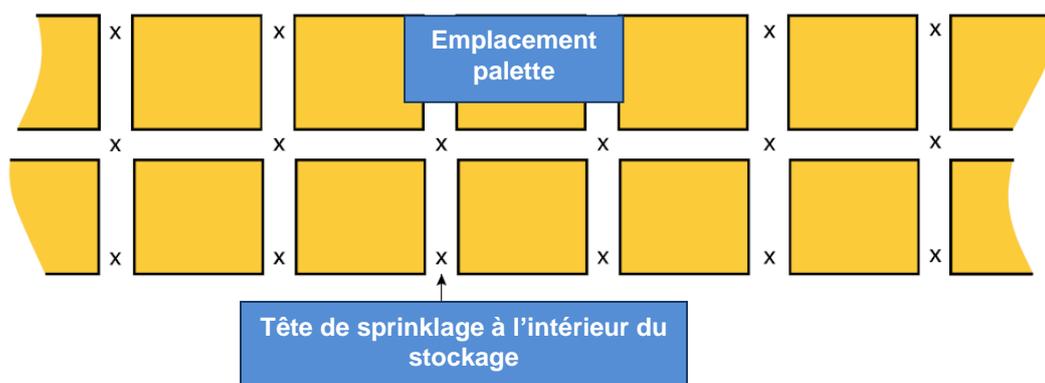


Illustration n° 6 : Implantation du sprinklage ESFR dans le magasin de grande hauteur (référentiel FM Global)

- Une détection incendie complémentaire sera assurée dans le magasin grande hauteur par un système d'aspiration de type VESDA placé sous toiture ;
- Installation d'une ligne de sprinklage supplémentaire à l'interface zone de stockage/zone de production pour empêcher la propagation des fumées et des gaz chauds d'une zone à l'autre et refroidir l'écran de cantonnement ;
- Renforcement de la résistance au feu de l'écran de cantonnement d'une hauteur de 2 m à l'interface zone de stockage/zone de production (R 60 au lieu de DH30) ;
- La toiture de la zone de production justifiera d'une tenue au feu REI60 sur une largeur de de 8 m.

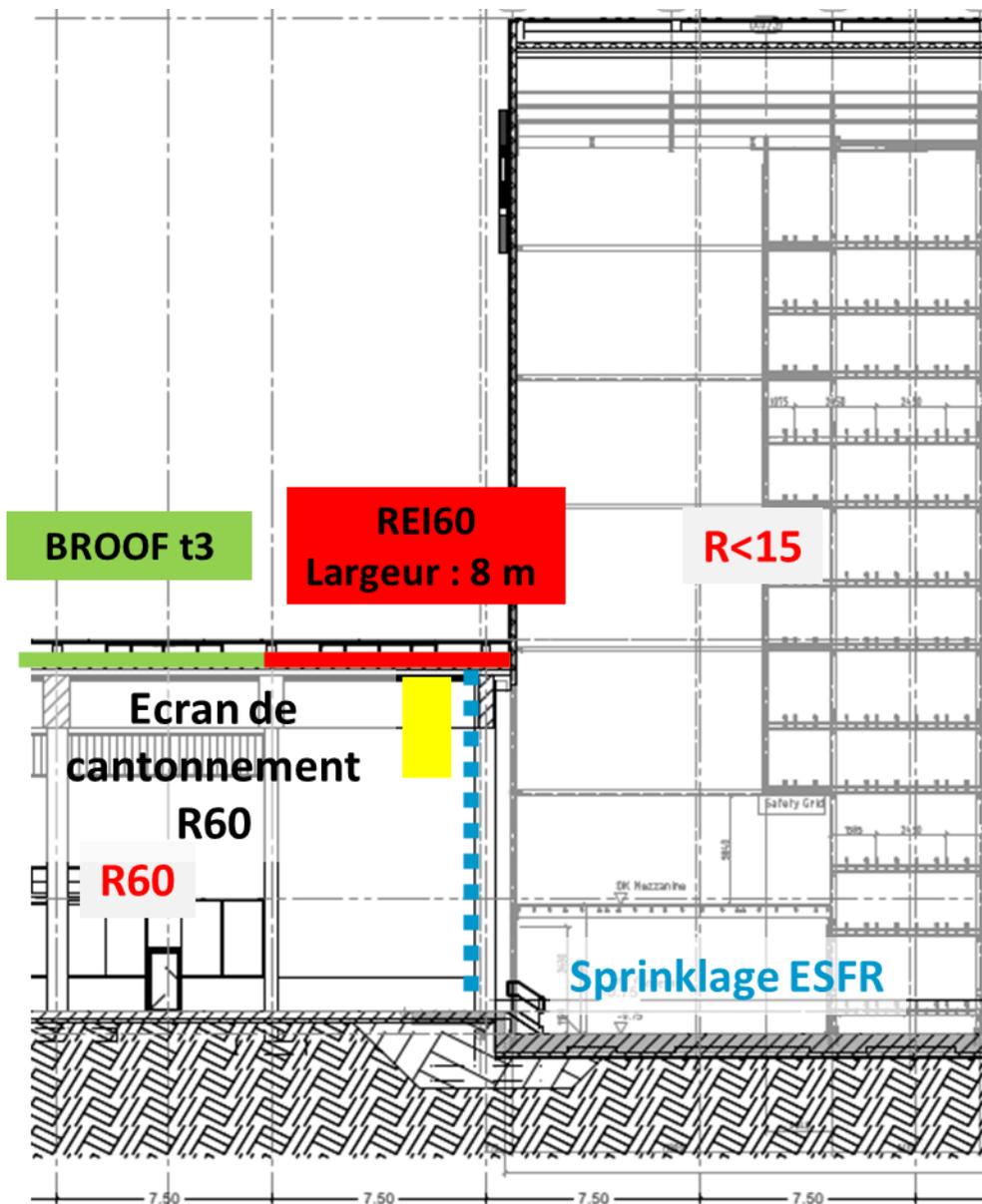


Illustration n° 7 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface ligne de production/magasin de stockage grande hauteur dans le bâtiment de production de carton ondulé.

1.1.4. Zone de production – partie 3

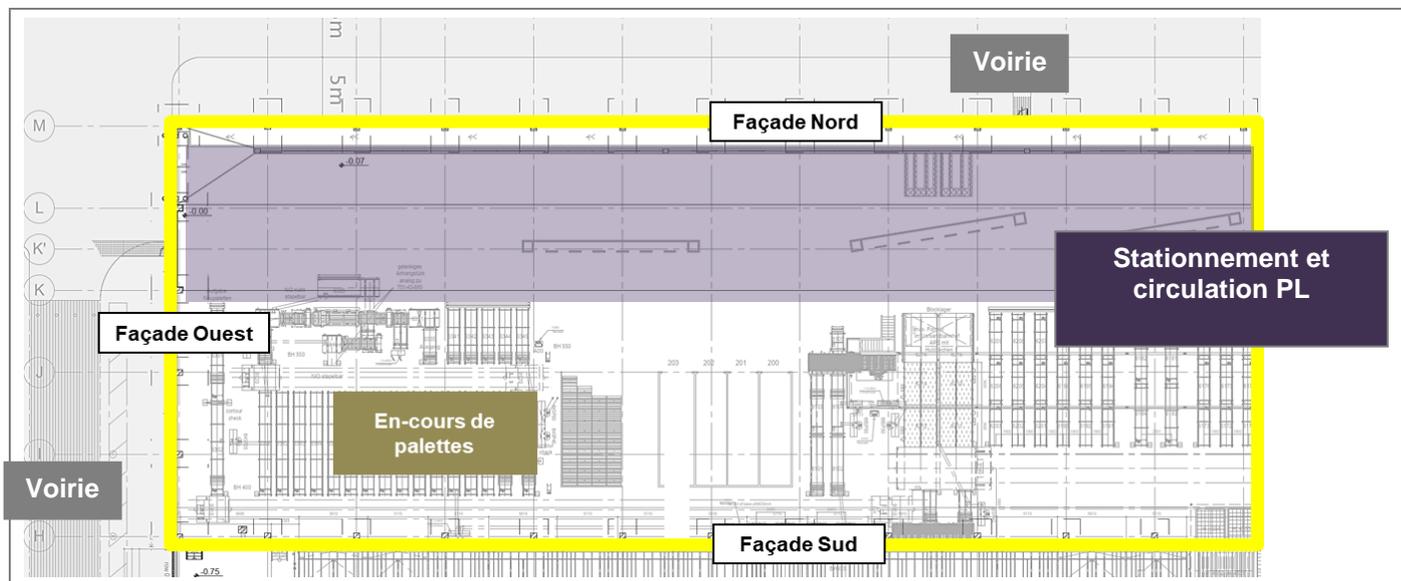


Illustration n° 8 : Zone de production du carton ondulé- partie 3.

a) Façade Nord

L'analyse de risque relative à la façade Nord est identique à celle réalisée dans le 1.1.3.a).

b) Façade Sud

Une zone dédiée à accueillir un en-cours de palettes est placé en façade Sud de cette zone. La quantité de palette qui y est présente est limité (600 m², maximum 1,8 m de hauteur).

Malgré la quantité limitée de palettes dans la zone d'en-cours, compte tenu de la proximité avec le magasin de stockage grande hauteur, le risque de propagation d'incendie ne peut pas être exclu, il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation

La société PROGROUP propose de mettre en place les mesures suivantes afin de réduire le risque de propagation du sinistre en cas d'incendie dans l'une des deux zones :

- Un mur coupe-feu REI 60 sera mis en place entre la zone de stockage des palettes et le magasin de stockage grande hauteur avec une ouverture à l'Est pour laisser passer les convoyeurs. L'ouverture sera couverte par un système de sprinklage renforcé placé de part et d'autre de l'ouverture.

La société PROGROUP privilégie la solution de renforcement du système de protection incendie par sprinklage au niveau de l'ouverture nécessaire au convoyeur, dont la fiabilité est forte. La mise en place d'une porte coupe-feu au niveau d'un système de convoyage n'est pas privilégiée compte tenu des risques de défaillances de la barrière en cas de blocage de la porte par une palette et la nécessité de prévoir des mesures techniques automatisées et secourues électriquement pour réduire ce risque.

- La zone de stockage d'en-cours de palettes, comme tous les bâtiments, sera couverte par un réseau de sprinklage de type ESFR ;
- Le magasin de stockage grande hauteur sera couvert par un réseau de sprinklage en toiture et sous forme de nappes intermédiaire à chaque niveau de stockage ;
- Une détection incendie complémentaire sera également assurée dans le magasin grande hauteur par un système d'aspiration de type VESDA placé sous toiture ;

La toiture de la zone de production justifiera d'une tenue au feu REI 60 sur une largeur de de 8 m.

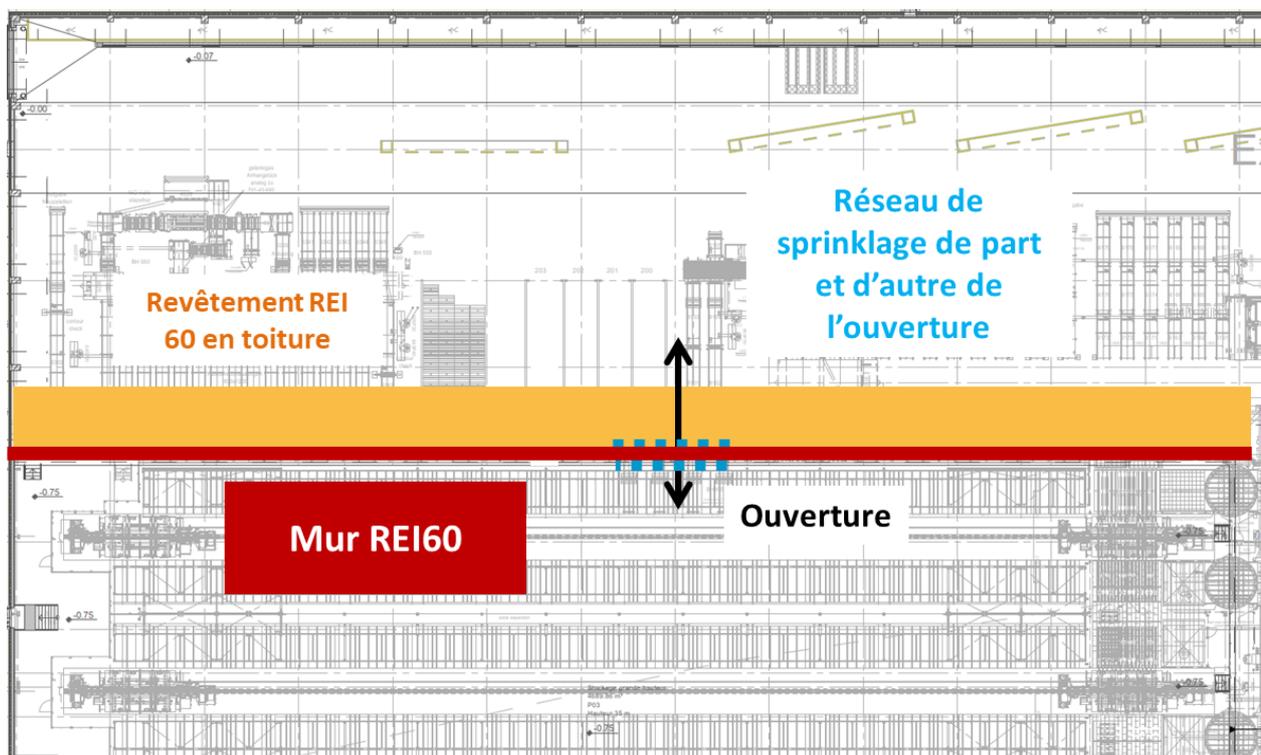


Illustration n° 9 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface magasin de stockage grande hauteur/ en-cours de palettes dans le bâtiment de production de carton ondulé.

c) Façade Ouest

Compte tenu des éléments suivants :

- La zone de stockage est suffisamment éloignée des parois du bâtiment (9 m) ;
- Le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, il n'y a donc pas de risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- Aucun stockage de produits combustibles ne sera à proximité immédiate de la façade.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Ouest est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

1.1.5. Magasin de stockage grande hauteur

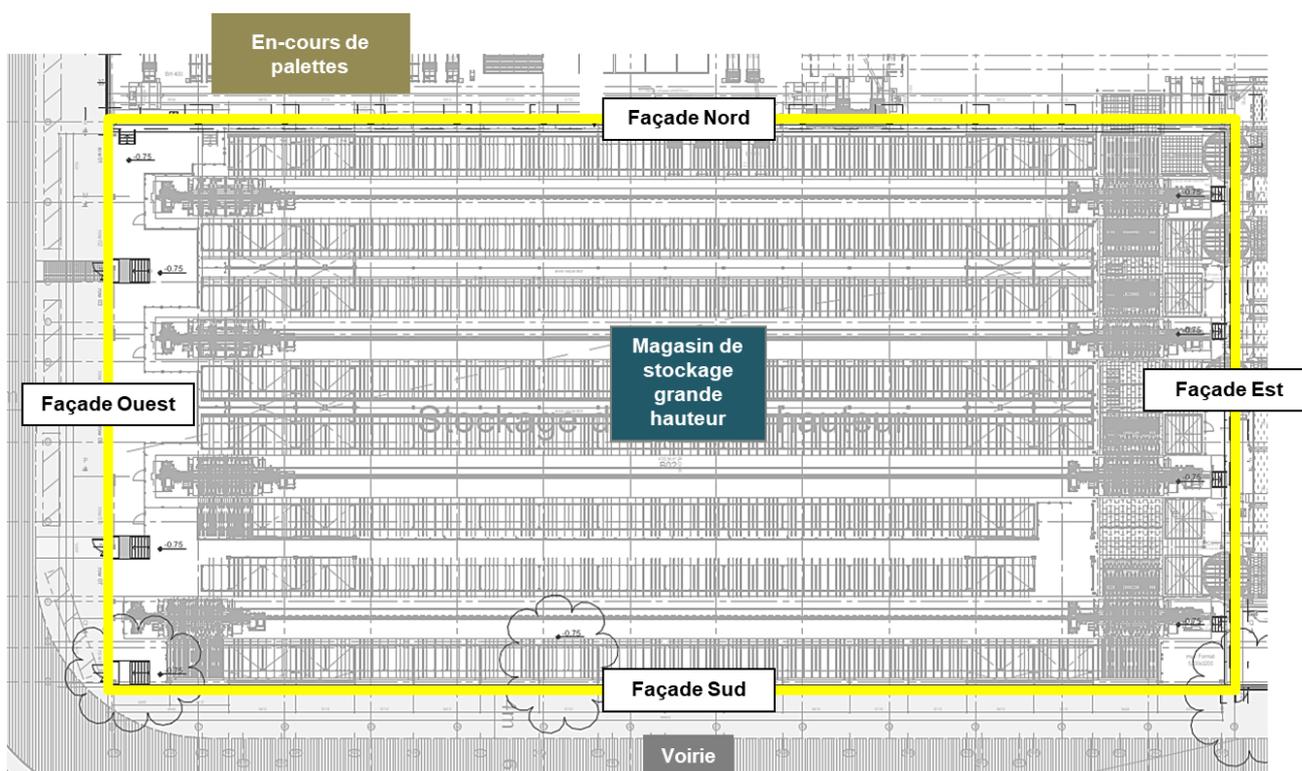


Illustration n° 10 : Zone de production du carton ondulé- partie 3.

a) Façade Nord

L'analyse de risque relative à la façade Nord est identique à celle réalisée dans le 1.1.4.b).

b) Façade Est

L'analyse de risque relative à la façade Est est identique à celle réalisée dans le 1.1.3.d).

c) Façade Sud

Compte tenu des résultats de la modélisation réalisée par Efectis qui montre un effet domino entre les deux magasins de grande hauteur, le risque de propagation d'un incendie entre les deux magasins de stockage grande hauteur ne peut pas être exclu. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires afin de protéger les deux bâtiments.

La société PROGROUP BOARD S.A.S. met en place une façade EI 120 sur l'intégralité de la façade Sud du magasin de stockage grande hauteur du bâtiment de production de carton et sur façade Nord du magasin de stockage grande hauteur du bâtiment de façonnage.

d) Façade Ouest

Compte tenu des éléments suivants :

- La zone de stockage est suffisamment éloignée des parois du bâtiment (17 m) ;
- Le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, il n'y a donc pas de risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 40 camions par jour pour le bâtiment de production de carton ondulé ;
- Aucun stockage (palettes, cuves de diesel ou de mazout) ne sera à proximité immédiate de la façade.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Ouest est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

1.2. Bâtiment de façonnage du carton

1.2.1. Magasin de stockage grande hauteur

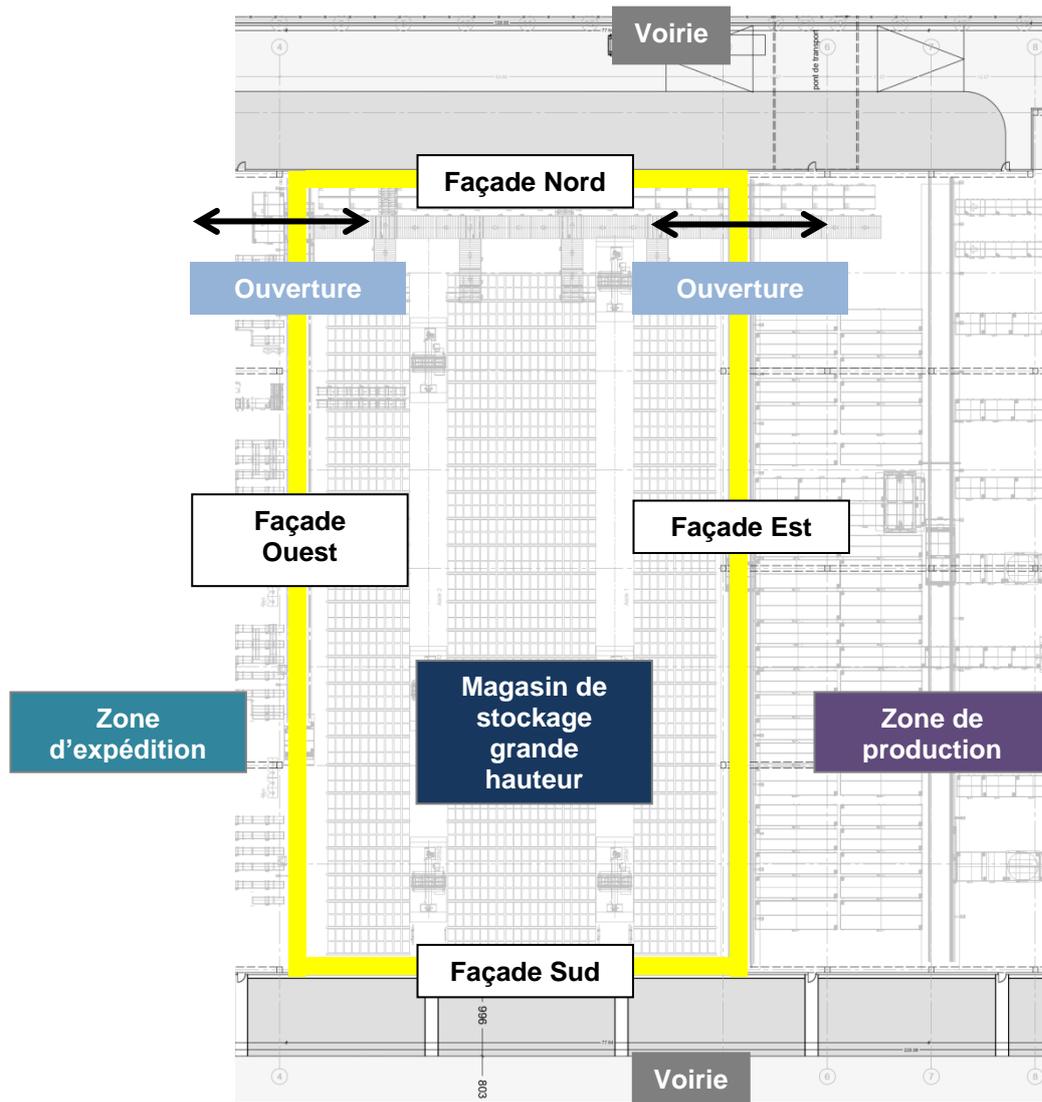


Illustration n° 11 : Magasin de stockage grande hauteur.

a) Façade Nord

L'analyse de risque relative à la façade Nord est identique à celle réalisée dans la partie 1.1.5.c).

b) Façade Est

La zone de production et le magasin de stockage grande hauteur sont reliées par un convoyeur sur 2 niveaux (le premier au niveau RDC, le second à 2,5 m de hauteur) afin d'acheminer les palettes dans le magasin de stockage de manière automatique.

Le risque de propagation d'un incendie entre le magasin de stockage grande hauteur et la zone de production ne peut pas être exclu, il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation.

La société PROGROUP propose de mettre en place les mesures suivantes afin de réduire le risque de propagation du sinistre en cas d'incendie dans l'une des deux zones :

- Installation d'un mur coupe-feu REI 60 entre la zone de production et le magasin de stockage grande hauteur avec une ouverture pour laisser passer les 2 niveaux de convoyeurs. Cette ouverture sera protégée par un réseau de sprinklage renforcé, placé de part et d'autre du mur ;
- La zone de production sera couverte par un réseau de sprinklage ESFR en toiture ; Le magasin de stockage grande hauteur sera couvert par un réseau de sprinklage en toiture et sous forme de nappes intermédiaire à chaque niveau de stockage ;
- Une détection incendie complémentaire sera également assurée dans le magasin grande hauteur par un système d'aspiration de type VESDA placé sous toiture ;
- La toiture de la zone de production justifiera d'une tenue au feu REI 60 sur une largeur de de 8 m.

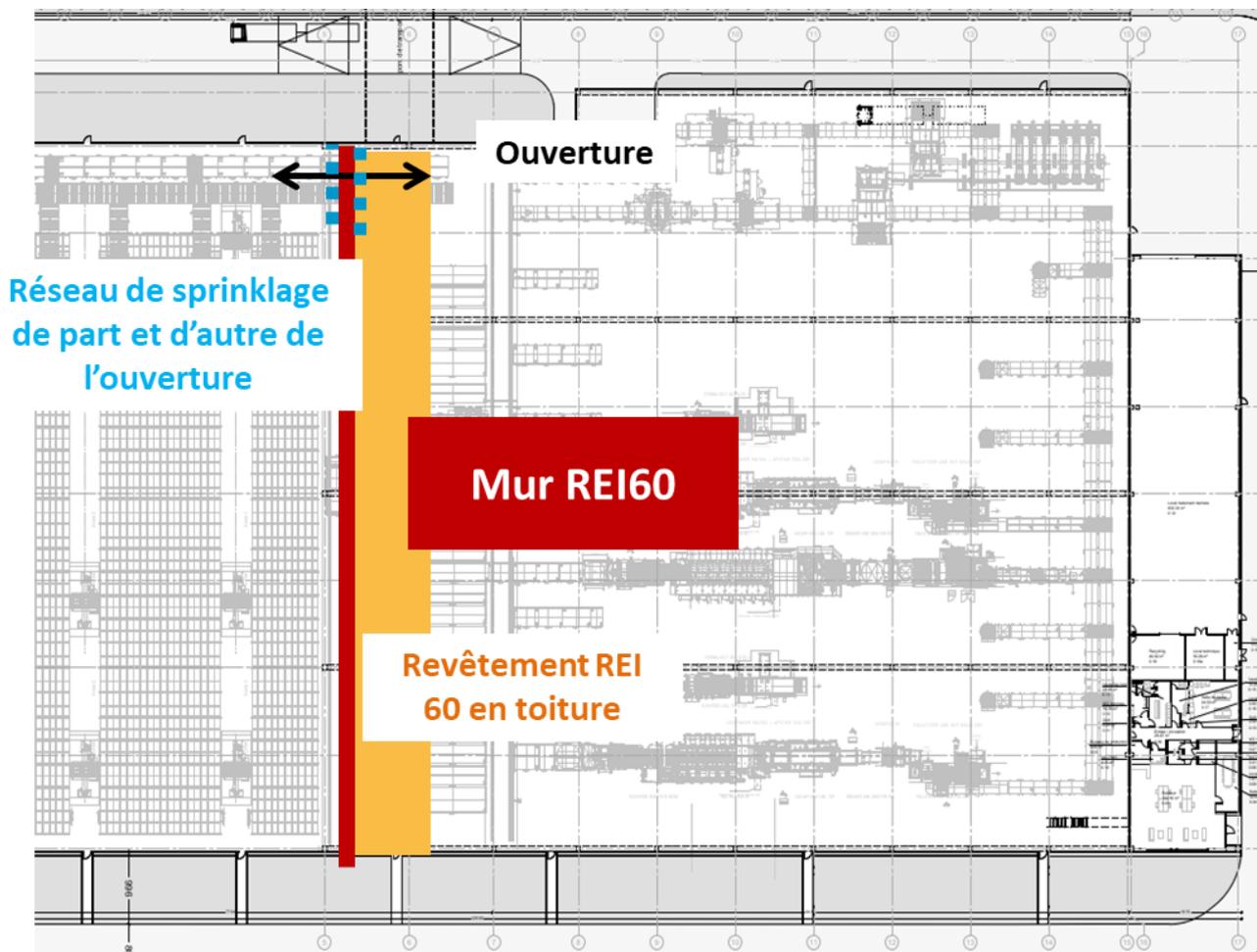


Illustration n° 12 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface magasin de stockage grande hauteur/ ligne de production dans le bâtiment de façonnage.

c) Façade Sud

Compte tenu des éléments suivants :

- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de stockage (distance de 9 m) ;
- Le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, il n'y a donc pas de risque incendie lié aux camions ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 50 camions par jour pour le bâtiment de façonnage du carton ;
- Aucun stockage de produits combustibles ne sera à proximité immédiate de la façade ;

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Sud est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

d) Façade Ouest

La zone d'expédition et le magasin de stockage grande hauteur sont reliées par un convoyeur afin d'acheminer les palettes dans le magasin de stockage de manière automatique.

Le risque de propagation d'un incendie entre le magasin de stockage grande hauteur et la zone de production ne peut pas être exclu, il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires à celles exigées par la réglementation.

La société PROGROUPE propose de mettre en place les mesures suivantes afin de réduire le risque de propagation du sinistre en cas d'incendie dans l'une des deux zones :

- Installation d'un mur coupe-feu REI 60 entre la zone d'expédition et le magasin de stockage grande hauteur avec une ouverture pour laisser passer les 2 niveaux de convoyeurs. Cette ouverture sera protégée par un réseau de sprinklage renforcé, placé de part et d'autre du mur ;

La société PROGROUPE privilégie la solution de renforcement du système de protection incendie par sprinklage au niveau de l'ouverture nécessaire au convoyeur, dont la fiabilité est forte. La mise en place d'une porte coupe-feu au niveau d'un système de convoyage n'est pas privilégiée compte tenu des risques de défaillances de la barrière en cas de blocage de la porte par une palette et la nécessité de prévoir des mesures techniques automatisées et secourues électriquement pour réduire ce risque.

- La zone d'expédition sera couverte par un réseau de sprinklage ESFR en toiture ;
- Le magasin de stockage grande hauteur sera couvert par un réseau de sprinklage en toiture et sous forme de nappes intermédiaire à chaque niveau de stockage ;
- Une détection incendie complémentaire sera également assurée dans le magasin grande hauteur par un système d'aspiration de type VESDA placé sous toiture ;
- La toiture de la zone d'expédition justifiera d'une tenue au feu REI 60 sur une largeur de de 8 m

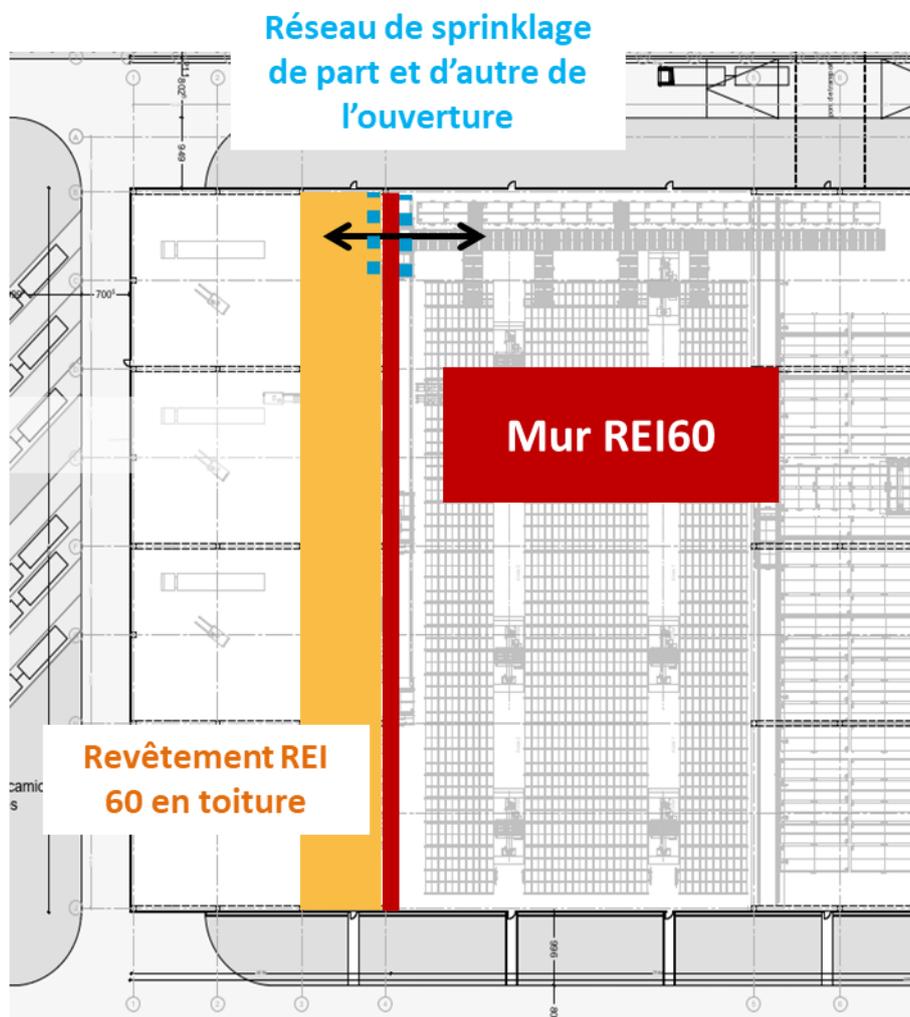
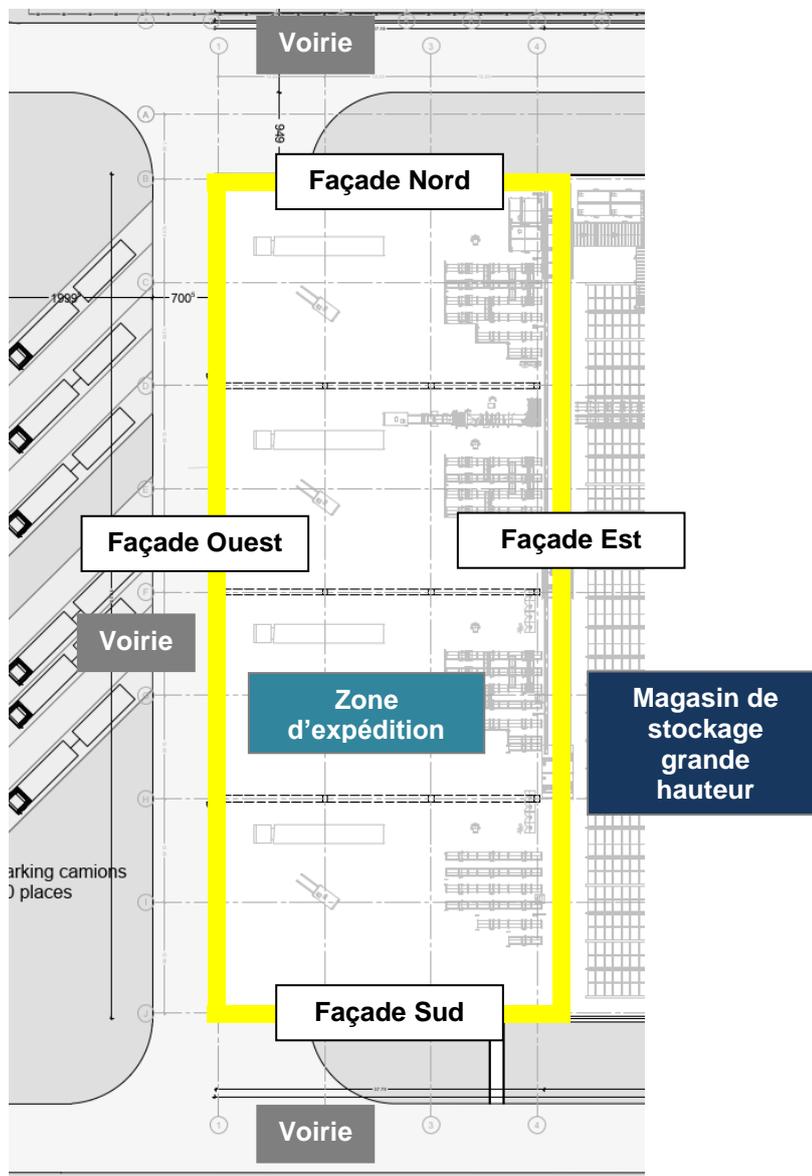


Illustration n° 13 : Mesures de maîtrise du risque incendie mises en place à l'interface magasin de stockage grande hauteur/ zone d'expédition dans le bâtiment de façonnage.

1.2.2. Zone d'expédition



a) Façade Nord

L'analyse de risque relative à la façade Nord est identique à celle réalisée dans la partie 1.2.1.a).

b) Façade Est

L'analyse de risque relative à la façade Est est identique à celle réalisée dans la partie 1.2.1.d).

c) Façade Sud

L'analyse de risque relative à la façade Sud est identique à celle réalisée dans la partie 1.2.1.c).

d) Façade Ouest

Compte tenu des éléments suivants :

- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 50 camions par jour pour le bâtiment de façonnage du carton ;
- Les poids lourds stationnant dans la zone de chargement sont constamment surveillés lorsqu'ils sont à l'intérieur des bâtiments et le temps de stationnement des camions à l'intérieur des bâtiments est limité au temps de chargement, afin de réduire le risque de départ de feu lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Les palettes de produits finis ne sont présentes que temporairement dans la zone d'expédition, elles sont chargées dans les camions après préparation à leur sortie du magasin de grande hauteur ;
- La structure de la façade de la zone d'expédition est en béton avec une tenue au feu R60, ce qui est supérieur aux prescriptions de l'AMPG 2445 (tenue au feu R30).
- Le local de charge batterie situé dans la zone d'expédition est isolé entièrement du reste du bâtiment par des parois coupe-feu 2h.
- Aucun stockage de produits combustibles (palettes, cuves de diesel ou de mazout) ne sera à proximité immédiate de la façade.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Ouest est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

1.2.3. Zone de production

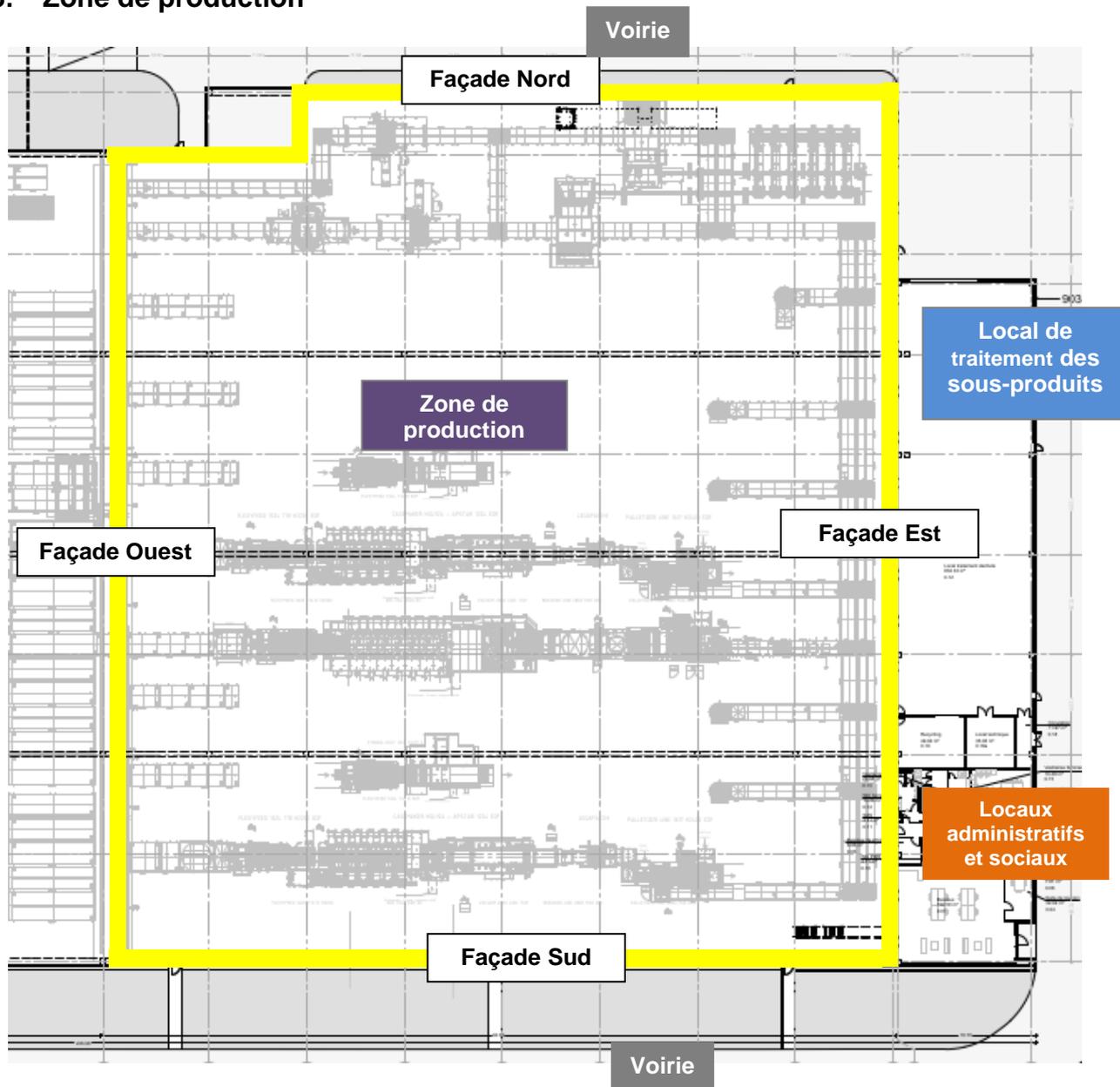


Illustration n° 14 : Zone de production – usine de façonnage.

a) Façade Nord

L'analyse de risque relative à la façade Nord est identique à celle réalisée dans la partie 1.2.1.a).

b) Façade Est

Compte tenu des éléments suivants :

- La voirie est suffisamment éloignée de la zone de stockage (distance de 16 m) ;
- Le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, il n'y a donc pas de risque incendie lié aux camions (fuite d'huile, surchauffe moteur) ;
- Le trafic PL est faible, il est estimé à environ 50 camions par jour pour le bâtiment de façonnage ;
- Aucun stockage de produits combustibles ne sera à proximité immédiate de la façade ;
- Conformément à l'AMPG 2445, un mur coupe-feu 2h sera mis en place pour isoler les locaux administratifs, sanitaires, sociaux et techniques (traitement sous-produits) de la zone de production.

Le risque de propagation d'un incendie de part et d'autre de la façade Est est négligeable, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de maîtrise de risque autres que celles exigées par la réglementation pour cette façade.

c) Façade Sud

L'analyse de risque relative à la façade Sud est identique à celle réalisée dans la partie 1.2.1.c).

d) Façade Ouest

L'analyse de risque relative à la façade Ouest est identique à celle réalisée dans la partie 1.2.1.b).

2. Synthèse des mesures de maîtrise du risque

Bâtiment Nord - Zone de stockage des bobines de papier	
Détection automatique et système d'extinction incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Sprinklage de type ESFR • Détection par aspiration en toiture
Désenfumage	<ul style="list-style-type: none"> • Désenfumage naturel 2% en toiture • Ecrans de cantonnement de 2 m de haut et R 60 à l'interface zone de stockage/zone de production, DH 30 sinon
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement par mur REI 120 des locaux techniques • Ligne de sprinklage supplémentaire entre la ligne de production et le stockage de papier • Bande libre de 10 m entre la ligne de production et le stockage de rouleaux de papier
Bâtiment Nord - Zone de production	
Détection automatique et système d'extinction incendie	Sprinklage de type ESFR en toiture et sous le capot de la ligne de production
Désenfumage	<ul style="list-style-type: none"> • Désenfumage naturel 2% en toiture • Ecrans de cantonnement de 2 m de haut et R 60 à l'interface zone de stockage/zone de production, DH 30 sinon
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement par murs REI 120 des locaux techniques à risque et des locaux administratifs • Toiture REI 60 sur 8 m de large au droit du magasin de stockage grande hauteur • Mur REI 60 entre la zone de production accueillant un en-cours de palette et le magasin de stockage grande hauteur • Renforcement du sprinklage au niveau de l'ouverture dans le mur REI 60 en lieu et place d'une porte coupe-feu • Ligne de sprinklage supplémentaire entre la ligne de production et le stockage grande hauteur
Bâtiment Nord - Magasins de stockage grande hauteur	
Détection automatique et système d'extinction incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Détection par aspiration en toiture • Sprinklage de type ESFR en toiture et en nappes intermédiaires (à chaque niveau de stockage)

Désenfumage	<ul style="list-style-type: none"> • Désenfumage naturel en toiture (2% de surface utile) • Tenue au feu des écrans de cantonnement DH 30
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Mur REI 60 entre la zone de production accueillant un en-cours de palette et le magasin de stockage grande hauteur • Renforcement du sprinklage de part et d'autre de l'ouverture dans le mur REI 60 en lieu et place d'une porte coupe-feu • Façade Sud EI 120
Bâtiment Sud - Zone de production	
Détection automatique et système d'extinction incendie	Sprinklage de type ESFR en toiture
Désenfumage	<ul style="list-style-type: none"> • Désenfumage naturel en toiture (2% de surface utile) • Tenue au feu des écrans de cantonnement DH 30
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement par murs REI 120 des locaux techniques à risque et des locaux administratifs • Toiture REI 60 sur 8 m de large au droit du magasin de stockage grande hauteur • Mur REI 60 entre la zone de production et le magasin de stockage grande hauteur • Renforcement du sprinklage de part et d'autre de l'ouverture dans le mur REI 60 en lieu et place d'une porte coupe-feu
Bâtiment Sud - Magasins de stockage grande hauteur	
Détection automatique et système d'extinction incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Détection par aspiration en toiture • Sprinklage de type ESFR en toiture et en nappes intermédiaires (à chaque niveau de stockage)

Désenfumage	<ul style="list-style-type: none">• Désenfumage naturel en toiture (2% de surface utile)• Tenue au feu des écrans de cantonnement DH 30
Autres	<ul style="list-style-type: none">• Mur REI 60 entre la zone d'expédition et le magasin de stockage grande hauteur• Mur REI 60 entre la zone de production et le magasin de stockage grande hauteur• Renforcement du sprinklage de part et d'autre des ouvertures dans les murs REI 60 en lieu et place d'une porte coupe-feu• Façade Nord EI 120
Bâtiment Sud - Zone d'expédition	
Détection automatique et système d'extinction incendie	Sprinklage de type ESFR en toiture
Désenfumage	<ul style="list-style-type: none">• Désenfumage naturel en toiture (2% de surface utile)• Tenue au feu des écrans de cantonnement DH 30
Autres	<ul style="list-style-type: none">• Mur REI 60 entre la zone d'expédition et le magasin de stockage grande hauteur• Renforcement du sprinklage de part et d'autre des ouvertures dans les murs REI 60 en lieu et place d'une porte coupe-feu

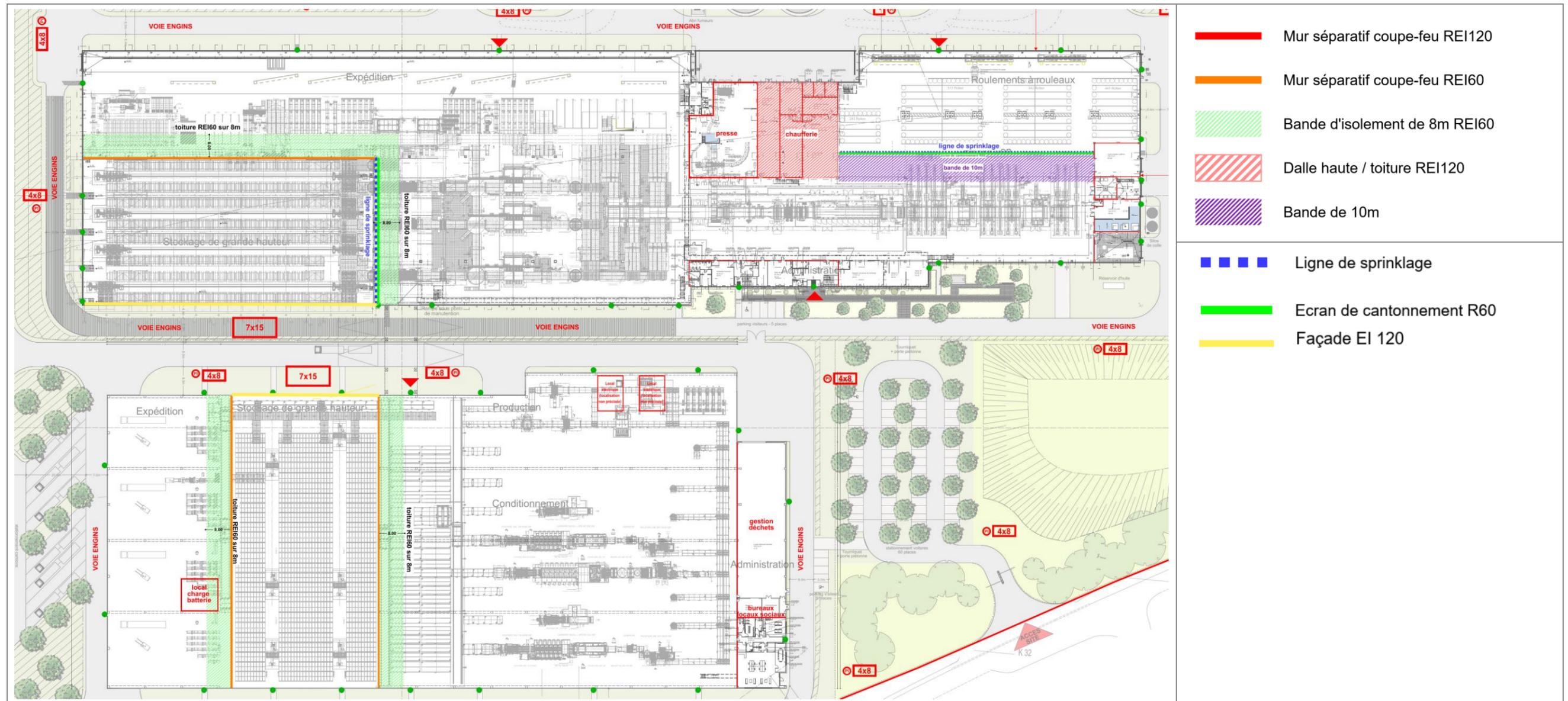


Illustration n° 15 : Synthèse des mesures de maîtrise du risque incendie.